



CAISSE DESJARDINS DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

NOUVEAU TRANSIT

Le nouveau transit de la Caisse sera **30080**.

NUMÉRO DE FOLIO

Pour les membres dont le numéro de folio n'est pas inclus dans la liste ci-dessous, veuillez noter qu'il n'y aura pas de changement.

Les membres dont le folio est de **1 à 88 000** devront additionner **600 000** à leur folio actuel.

Exemple : **1** devient **600 001**

Les membres dont le folio est de **100 001 à 147 000** devront additionner **600 000** à leur folio actuel.

Exemple : **100 001** devient **700 001**

Les membres dont le folio est de **600 001 à 600 090** devront additionner **50 000** à leur folio actuel.

Exemple : **600 001** devient **650 001**

DÉTENTEURS DE COMPTES EN DEVICES AMÉRICAINES

Les membres dont le folio est de **800 001 à 804 000** devront additionner **5 000** à leur folio actuel.

Exemple : **800 001** devient **805 001**

Vous aurez donc, à compter du **4 février 2017**, un nouveau numéro de transit et un nouveau numéro de folio.

ENSEMBLE, NOUS NOUS DONNONS LES MOYENS DE BIEN VOUS SERVIR!

• Siège social

120, rue Alexandre
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 3K4
450 373-4055 ou 1 877 377-4055

• Centre de services Alphonse-Desjardins

1, rue Alphonse-Desjardins
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 0G6
450 377-4177 ou 1 877 876-4177

• Centre de services Saint-Timothée

36, rue Yvon-Provost
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 6N7
450 377-4177 ou 1 877 876-4177

Vous avez des questions ou désirez avoir plus de renseignements? N'hésitez pas à communiquer avec nous : **450 377-4177, option 2**

AUX MEMBRES de la Caisse Desjardins de Salaberry-de-Valleyfield

4 FÉVRIER 2017

À la suite du regroupement de la Caisse Desjardins Notre-Dame de Bellerive et de la Caisse Desjardins de Salaberry-de-Valleyfield, votre nouvelle caisse ajustera ses systèmes informatiques.

INTERRUPTION TEMPORAIRE DE SERVICE



Les détenteurs d'une carte de guichet automatique émise par la **Caisse Desjardins de Salaberry-de-Valleyfield (transit 30029)** ne pourront utiliser les guichets automatiques, le paiement direct (chez les marchands) et le service AccèsD : du samedi **4 février 2017**, à compter de **17 h 30**, jusqu'au dimanche **5 février 2017**, vers **10 h**.

Pour pallier cette interruption temporaire de service, nous vous suggérons d'utiliser la carte de crédit, les chèques ou de faire un retrait dans les jours précédents.



VOUS POUVEZ ÊTRE RASSURÉ!

CHÈQUES

Tous les chèques émis suivront leur cheminement normal.

À compter du 3 avril 2017, nous vous recommandons de rapporter tous les chèques que vous aurez en main au nom de la Caisse, ceux-ci seront échangés sans frais puisque le numéro de transit aura changé.

Les membres entreprises qui ont besoin de nouveaux chèques, et qui font affaire avec un imprimeur privé, ne doivent pas utiliser le spécimen de chèque disponible sur AccèsD Affaires. Ils doivent absolument nous contacter pour obtenir un nouveau chiffre vérificateur.

Les membres ayant adhéré au service d'imagerie des chèques par la poste recevront par courrier un relevé de compte spécial auquel seront jointes les images de chèques pour la période du 1^{er} au 4 février 2017 inclusivement. Le service reprendra par la suite comme à l'habitude.

Pour les membres qui utilisent ce service en mode virtuel avec AccèsD et AccèsD Affaires, vos images de chèques demeureront disponibles en format PDF, tout en permettant l'historique de 124 jours. Toutefois, comme à l'habitude, nous vous invitons à télécharger régulièrement ou à imprimer vos images de chèques.

DÉPÔTS ET RETRAITS DIRECTS

La Caisse a pris les dispositions nécessaires pour que vos transactions habituelles s'effectuent dans votre nouveau compte. Nous conseillons tout de même aux personnes qui utilisent ces services de vérifier si les dépôts et les retraits directs sont bien effectués dans leur compte.

PAIEMENTS DE FACTURES POSTDATÉS

À la suite de la fusion informatique du 4 février 2017, vous devrez reprogrammer dans AccèsD les paiements de factures postdatés que vous avez faits (ex. : taxes municipales, taxes scolaires, etc.), afin qu'ils puissent s'effectuer correctement dans votre compte.

LIVRETS

Pour faciliter les transactions des personnes qui détiennent un livret, nous vous invitons à y inscrire vos nouveaux numéros de transit et de folio. Aussi, une mise à jour avant le 4 février est suggérée. Précisons toutefois qu'aucune information ne sera perdue.

RELEVÉS DE COMPTE

Les membres qui reçoivent un **relevé de compte papier** verront les numéros de transit et de folio automatiquement modifiés.

Vos **relevés de compte virtuels** seront accessibles pour les 15 mois précédant la fusion informatique. Les membres qui ont des **relevés de compte papier ou virtuels** recevront deux relevés. Un premier pour les transactions faites entre le 1^{er} du mois et la date de la fusion informatique et un deuxième couvrant la période entre la fusion et la fin du mois.

Vous recevrez aussi les relevés reliés à vos investissements, dont le relevé concernant la marge de crédit à l'investissement. **Il est important de conserver ce relevé aux fins d'impôt.**



ACCÈSD - DERNIÈRES OPÉRATIONS

À compter du 4 février 2017, il ne sera pas possible d'effectuer des recherches d'opérations ou de voir vos dernières opérations effectuées avant la fusion, en raison de vos nouveaux numéros de transit et de folio.

CONCILIATION BANCAIRE

Pour les membres qui effectuent une conciliation bancaire en téléchargeant les données dans un fichier, **il serait important d'effectuer cette opération en fin de journée le vendredi 3 février 2017 pour obtenir les transactions faites depuis votre dernière conciliation bancaire.** Par la suite, en fin de mois, vous pourrez faire un deuxième téléchargement pour les transactions qui auront été effectuées après le 4 février 2017.

FONDS DE PLACEMENT

Nous tenons à vous informer que vous ne pourrez avoir accès au **relevé de vos Fonds de placement Desjardins ou autres produits enregistrés, tels que valeurs mobilières, Capital régional ou parts permanentes, etc. sur le site d'AccèsD du 4 au 9 février 2017.**

AccèsD



AccèsD
Affaires

CARTES DE GUICHET AUTOMATIQUE DESJARDINS

Votre Carte d'accès Desjardins, mieux connue sous le nom de carte de guichet automatique, continuera d'être valide après le regroupement.